



ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'ALLASSAC (Corrèze),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-26,

Considérant que pour le bon déroulement du Carnaval organisé par l'école maternelle Pierre Maurice Restoueix, le **vendredi 20 mars 2026**, il est nécessaire de régler provisoirement la circulation et le stationnement sur certaines voies et place du centre-ville, afin d'assurer la sécurité des participants à cette animation.

ARRÊTE :

Article 1er :

Le carnaval empruntera le circuit comme énoncé par la directrice de l'école maternelle sur les voies suivantes à partir de **9h30**, le **vendredi 20 mars 2026** :

- Avenue de l'Hôtel de Ville,
- Place du 14 Juillet,
- Rue de la Tour César,
- Intersection de la Place Allègre,
- Place de la République, et place Charles de Gaulle.

Le cortège empruntera pour un retour vers l'école maternelle, les voies suivantes :

- Place Charles de Gaulle,
- Place de la République,
- Avenue de l'Hôtel de ville.

Article 2 :

Le stationnement sera strictement interdit sur l'intégralité de la **Place Charles de Gaulle**, du **Jedi 19 mars à 17h00 au Vendredi 20 mars à 12h00**, afin de permettre aux organisateurs de la manifestation de « brûler Monsieur Carnaval », le **vendredi 20 mars à partir de 10h30**.

Ladite place sera fermée par des barrières de voirie afin de sécuriser cet espace. Des panneaux informant les utilisateurs de la fermeture de la Place Charles de Gaulle, seront installés à partir du **Mercredi 18 mars 2026 à 8h00**.

Article 3 :

La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale seront chargées de faire respecter les dispositions au présent arrêté.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Gendarmerie d'Allassac ;
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre Technique Municipal,
- Madame JOUBERT, Adjointe en charge des affaires scolaires,
- Madame La Directrice de l'Ecole Maternelle, organisatrice de la manifestation,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers d'Allassac,

Fait à ALLASSAC, le 5 mars 2026

Le Maire,

Jean-Louis LASCAUX